

Election/Élection

PLEASE POST/
VEUILLEZ AFFICHER

TO / DESTINATAIRES : CAW Local 2002 Members District 253
Membres de la Section locale 2002 des TCA du district 253

FROM / DE LA PART DE : CAW Local 2002 / Section locale 2002 des TCA

DATE : March 28, 2012

SUBJECT / OBJET : Election for/Élection aux postes suivants :

(1) District Chairperson / (1) President ou Présidente de district

NOTICE OF WRITS FOR ELECTION / AVIS D'UN BREF D'ÉLECTION

This notice is to advise all members of **CAW Local 2002 District 253** that in accordance with the Bylaws of CAW Local 2002, an election will take place for the above captioned positions. / Par la présente, nous avisons tous les membres **de la section locale 2002 du district 253** de la tenue d'une élection pour combler les postes ci-haut mentionnés conformément aux Règlements de la section locale 2002.

The term of office for all elected officers of CAW Local 2002, except for the Bargaining Committee, is three (3) years and such persons shall assume office the 1st day of the month following the election. (See Bylaws, Article 4.1.05 sub-clause (c)) / Le mandat de tous les dirigeants et dirigeantes élus de la Section locale 2002, sauf celui du comité de négociation, est de trois (3) ans et débute le premier jour du mois après l'élection. (Voir les Règlements, Article 4.1.05 (c)).

Any member in good standing may run for election for the position by submitting a completed **Nomination Form via Fax or by Email to be received by the deadline, Thursday April 12, 2012** to CAW Local 2002 Office, 5 - 7015 Tranmere Drive, Mississauga ON, L5S 1M2, Fax: (905) 678-0100 or 1-866-635-5956. The Candidate may submit, to be received by close of nominations, a single 8 ½ x 11 Statement of Qualifications along with a black and white passport size photo. Nominees please read the Guidelines for Candidates. All nominators or nominee **MUST** confirm with the Local's office that the fax was received by calling (905) 678-1551 or 1-888-226-8885. / Tout membre en règle peut se porter candidat(e) à ce poste en faisant parvenir un **formulaire de mise en candidature rempli, par télécopieur ou par courriel, de manière à ce qu'il parvienne au plus tard le Jeudi 12 avril 2012** au bureau de la Section locale 2002, 5-7015 Tranmere Dr, Mississauga ON, L5S 1M2; télécopieur: (905) 678-0100 ou 1-866-635-5956. La personne candidate peut soumettre un énoncé de qualités d'une page 8 ½ x 11 ainsi qu'une photo passeport en noir et blanc. Les personnes candidates sont priées de lire les Lignes directrices à leur intention. Tous les auteurs de mises en candidature ou les candidats **DOIVENT** confirmer la réception de la télécopie en communiquant avec le siège social au (905) 678-1551 ou 1-888-226-8885.

All candidates shall be able to withdraw their nomination 24 hours prior to the ballots being printed (1 day after close of nominations Friday April 13, 2012). / Tous les candidats pourront retirer leur nomination 24 heures avant que les bulletins de vote seront imprimés (1 jour après la clôture des candidatures le Vendredi 13 avril 2012).

Deadline for Nominations / Date de limite pour nominations

THURSDAY APRIL 12, 2012

Nomination forms accompany this Writ and more are available through CAW Local 2002 Toronto office at (905) 678-1551 or 1 888-226-8885 or online on the CAW Local 2002 website (www.CAW2002tca.ca). / Des formulaires de mise en candidature sont joints à ce bref ou s'obtiennent en communiquant avec le bureau de Toronto de la Section locale 2002 au (905) 678-1551 ou 1 888-226-8885 ou sur le site web des TCA (www.CAW2002tca.ca).



JOB DESCRIPTION

District Chairperson

- Responsible for administering the collective agreement, handling grievances.
- Encouraging the education of Vice Chairpersons and the membership in general.
- Providing counsel to the members in their District.
- S/he shall exercise supervision over the affairs of the Local Union at the District level.
- Preside at regular and special District meetings and attend all meetings as directed by the Executive Board.
- Adhere to the provisions of these Bylaws and Constitution and the collective agreement and shall have no right to negotiate procedures which contravene these Bylaws/Constitution or the applicable collective agreement.
- Convene meetings of his/her committee or District members.
- Copy of all correspondence bearing the signature of a District Chairperson shall be copied to the President an appropriate Vice President.
- Be responsible for maintaining the effectiveness of the local Union within the District, ensuring constant representation with local managements for the purpose of discussion of changes affecting the work and working conditions of members and administering the collective agreement within the District.
- Other duties as outlined in Article 4.9 Section 9, Section 14 and 6.2 in Section 2 of the Local's Bylaws.
- The term of office for all elected officers is three (3) years. Assumes office the first of the month following the election.

DESCRIPTION DE POSTE

Président(e) de district

- Responsable de l'administration de la convention collective et du traitement des griefs.
- Encourage l'éducation des vice-présidentes et vice-présidents et des membres en général.
- Conseille les membres du district
- Supervise les affaires de la section locale au niveau du district.
- Préside les réunions de district régulières et spéciales et assiste à toutes les réunions conformément aux directives du Bureau exécutif.
- Adhère aux dispositions des présents Règlements/Statuts ou à la convention collective et n'a aucun droit de négocier des procédures qui contreviennent aux présents Règlements/Statuts ou à la convention collective applicable.
- Convoque les réunions de son comité ou des membres du district.
- Transmet une copie de toute correspondance portant signature de la présidente ou du président de district à la présidente ou au président et à la vice-présidente ou au vice-président approprié de la section locale.
- Responsable de voir au maintien de l'efficacité de la section locale dans le district, en assurant la représentation constante auprès de la partie patronale locale, afin de discuter de changements touchant le travail et les conditions de travail des membres et d'administrer la convention collective à l'intérieur du district.
- Assume d'autres fonctions conformément à l'article 4.9, chapitre 9 chapitre 14 et à l'article 6.2, chapitre 2 des Règlements.
- Tous les dirigeants et dirigeantes élus le sont pour un mandat de trois (3) ans et entrent en fonction le premier jour du mois suivant leur élection.

//



Code of Conduct and Ethics

Unions are voluntary democratic organizations in which we view each other as equals. Discrimination, harassment, unreasonable dissention and personal attacks violate our principals, undermine our Solidarity and erode our strength.

Our Collective Bargaining strength, influence and credibility in the workplace is based on our internal organization, mobilization and Solidarity.

We, the members of CAW Local 2002 have joined together to help one another and unite our strength to win better wages, working conditions and social justice through collective bargaining and political action.

We recognize that human beings are fallible but we believe in democratic principles and Solidarity and want a local which operates by rule of law, constitution, bylaws and common sense.

Subject to reasonable rules and regulations each member has freedom of speech, the right to run for office, nominate and to vote in free, fair and honest elections.

In a democratic union, as in a democratic society, all members have rights but they also must accept corresponding obligations. All members have the right to freely criticize the policies of union officials, however, this does not include the right to undermine the union as an institution or vilify or humiliate other members of the union.

Should any member or officer disagree with or wish to appeal action of the local or officers they must first attempt to resolve the matter within the local union and exhaust all avenues of appeal in the local union prior to seeking outside recourse.

In accepting nomination for office members agree to uphold these principles, rights and obligations.

Code de conduite et d'éthique

Les syndicats sont des organisations démocratiques volontaires où les gens se considèrent les uns les autres comme des égaux. La discrimination, le harcèlement, les dissensions déraisonnables et les attaques personnelles sont contraires à nos principes, sapent notre solidarité et minent notre pouvoir.

Notre pouvoir de négociation collective, notre influence et notre crédibilité en milieu de travail reposent sur notre organisation, notre mobilisation et notre solidarité à l'interne.

Nous, les membres de la section locale 2002 des TCA, joignons nos efforts pour nous aider les uns les autres et pour consolider notre pouvoir pour remporter de meilleurs salaires, de meilleures conditions de travail et la justice sociale par l'intermédiaire de la négociation collective et de l'action politique.

Nous reconnaissons que l'être humain est faillible, mais nous avons foi dans les principes démocratiques et dans la solidarité et nous voulons une section locale qui fonctionne dans le respect de la loi, des Statuts, des Règlements et du bon sens.

Sous réserve de règles et de règlements raisonnables, chaque membre est libre de parler, de briguer une fonction élective, de mettre une personne en candidature et de voter dans le cadre d'élections libres, équitables et honnêtes.

Dans un syndicat démocratique autant que dans une société démocratique, tous les membres ont des droits, mais ils doivent aussi accepter des obligations correspondantes. Tous les membres ont le droit de critiquer librement les politiques des dirigeantes et dirigeants officiels du syndicat; cependant, ce droit ne s'étend pas au droit de miner le syndicat en tant qu'institution ni de diffamer ou d'humilier d'autres membres du syndicat.

Les membres et les dirigeantes et dirigeantes en désaccord ou souhaitant en appeler d'actions de la section locale ou de ses dirigeantes ou dirigeants doivent en premier lieu tenter de régler la question au sein de la section locale et éprouver toutes les avenues d'appel au sein de la section locale avant d'envisager un recours extérieur.

En acceptant leur mise en candidature, les membres acceptent d'adhérer à ces principes, droits et obligations.



Guidelines for Candidates

Each candidate is entitled to submit a statement of qualifications to the CAW Local 2002 Elections Committee which will be reproduced and distributed by the Committee exactly as received. Candidates may provide an electronic version of the statement **via e-mail**.

Statements of qualification are not intended to be a candidate's campaign literature.

The purpose of the statement of qualifications is to list the candidate's qualification for the position to which they seek election: more specifically, to indicate their experience, the union offices or positions they have held previously and the union education they have received.

The format cannot exceed one side of an 8 ½ x 11 page for each of the official languages and must be submitted on plain white standard paper.

It is each candidate's decision whether or not to translate their statement of qualification. The CAW will distribute translated statements by reproducing the translation, exactly as received, on the back of the candidate's statement. Candidates must provide the translation and submit it along with their statement. Candidates are responsible for the cost of translating their statement.

Election material must not be produced on the company's stationery. Candidates must not use the company's equipment for campaigning including, but not limited to, Company mail, electronic message boards, photocopiers, etc.

Statements of qualification shall not mention, quote or attack another candidate.

Election material must be free of any statements of discrimination on the grounds as prohibited by the Canada Human Rights Code.

Lignes directrices à l'intention des personnes candidates

Chaque personne candidate est habilitée à soumettre au comité d'élection de la Section locale 2002 des TCA un énoncé de qualités qui sera reproduit et distribué exactement tel que reçu par le comité. Les personnes candidates peuvent soumettre une version électronique de leur énoncé **par courriel**.

L'énoncé de qualités n'est pas destiné à servir de documentation électorale.

Le but de l'énoncé de qualités est de faire l'énumération des qualités de la personne candidate pour la fonction qu'elle brigue et, plus particulièrement, de faire état de son expérience, des fonctions syndicales occupées antérieurement et des cours d'éducation syndicale suivis.

Le format de l'énoncé ne doit pas dépasser un côté d'une page 8 ½ x 11 dans chaque langue officielle et l'énoncé doit être soumis sur du papier blanc standard.

Il revient à chaque personne candidate de décider s'il convient de traduire ou non son énoncé de qualités. Les TCA distribueront les énoncés traduits en reproduisant la traduction, exactement telle que reçue, au verso de chaque énoncé de qualités. Les personnes candidates doivent fournir la traduction et la soumettre en même temps que l'énoncé original. Les personnes candidates sont responsables des coûts de traduction de leur énoncé.

La documentation électorale ne doit pas être reproduite sur la papeterie de la compagnie. Les personnes candidates ne doivent pas utiliser l'équipement de la compagnie pour faire campagne, y compris, sans s'y limiter, le courrier postal, la messagerie électronique, les photocopieurs de la compagnie, etc.

L'énoncé de qualités ne doit pas mentionner, citer ni attaquer une autre personne candidate.

La documentation électorale doit être libre de toute déclaration discriminatoire fondée sur l'un des motifs interdits par la Loi canadienne sur les droits de la personne.



PLEASE FILL OUT COMPLETELY AND PRINT LEGIBLY / SVP REMPLIR COMPLÈTEMENT ET LISIBLEMENT

NOMINATION FORM / FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE

POSITION: _____ **Region:** _____ **District:** _____
ARE YOU CURRENTLY AN OFFICER? _____ **IF YES, WHAT POSITION DO YOU HOLD?** _____

Nominee / Candidate

Surname /

Nom de famille : _____
1st Name / Prénom: _____
Address / Adresse: _____

Home Phone / Tel: _____

Cell Phone/Tél. Cell: _____

Email/Courriel: _____

Base / Work Location /

Base / Lieu de travail : _____

Classification : _____

Home Phone / Tel. (d): _____

Cell Phone/Tél. Cell: _____

Email/Courriel: _____

Base / Work Location /

Base / Lieu de travail : _____

Classification : _____

Section 2. Nominator /
Auteur de la mise en candidature

Surname /

Nom de famille : _____
1st Name / Prénom: _____
Address / Adresse: _____

Home Phone / Tel. (d): _____

Cell Phone/Tél. Cell: _____

Email/Courriel: _____

Base / Work Location /

Base / Lieu de travail : _____

Classification : _____

*** NOTE: This form, when properly completed by bona fide members, shall be deemed to comply with those regulations pertaining to nominations prescribed under Article 4 of the CAW Local 2002 By Laws. Upon completion it must be submitted, via FAX, to CAW Local 2002 office, Fax (905) 678-0100 / 1-866-635-5956. The Candidate may submit a single 8 1/2 x 11 Statement of Qualifications along with a black and white passport size photo. Nominees please read the Guidelines for Candidates. The candidate or nominator **MUST** confirm with the office that the fax was received by calling 1-888-226-8885. À condition d'être correctement rempli par des membres authentiques, ce formulaire sera jugé conforme aux règlements relatifs à la mise en candidature prescrits aux termes du chapitre 4, des Règlements de la Section locale 2002 des TCA. La personne candidate peut soumettre un énoncé de qualités d'une page 8 1/2 x 11 ainsi qu'une photo passeport en noir et blanc. Une fois rempli, ce formulaire doit être envoyé, par TÉLÉCOPIEUR, au bureau de la Section locale 2002, numéro de télécopieur (905) 678-0100 / 1-866-635-5956. Nous prions les candidats (et) candidates de lire les lignes directrices à l'intention des personnes candidates. Le candidat ou la candidate ou l'auteur de la candidature DOIVENT confirmer auprès du bureau la réception la télécopie en composant le 1-888-226-8885. Withdrawal of Nomination Form to be advised by: **Friday April 13, 2012.** Le retrait du formulaire de mise en candidature doit se faire avant le : **Vendredi 13 avril 2012.**

Nominee's Declaration / Déclaration du
candidat (de la candidate)

Nominator's Declaration /
Déclaration de l'auteur de la mise en candidature

I declare that I am a member in good standing of the CAW and hereby nominate the candidate appearing in Section 1./ Je déclare que je suis membre en règle des TCA et par la présente je propose le (la) candidat(e) nommé(e) à la section 1.

Signed / Signé: _____

Date: _____

I declare that I am a member in good standing of the CAW and I second the nomination contained herein. / Je déclare que je suis membre en règle des TCA et j'appuie la mise en candidature ci-incluse.

Signed / Signé: _____

Date: _____

FOR OFFICE USE ONLY

Received By: _____ **Validity Checked:** _____

Date Received: _____